



ALLOCATIONS
FAMILIALES

les Caf
en Île-de-France

Ctrad Cellule technique de réflexion
et d'aide à la décision



N°86-Juillet 2022

LES ÉVOLUTIONS DES ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRE DES PRESTATIONS LÉGALES ET LEUR PROFIL

DANS LE VAL-DE-MARNE, ENTRE 2019 ET 2020

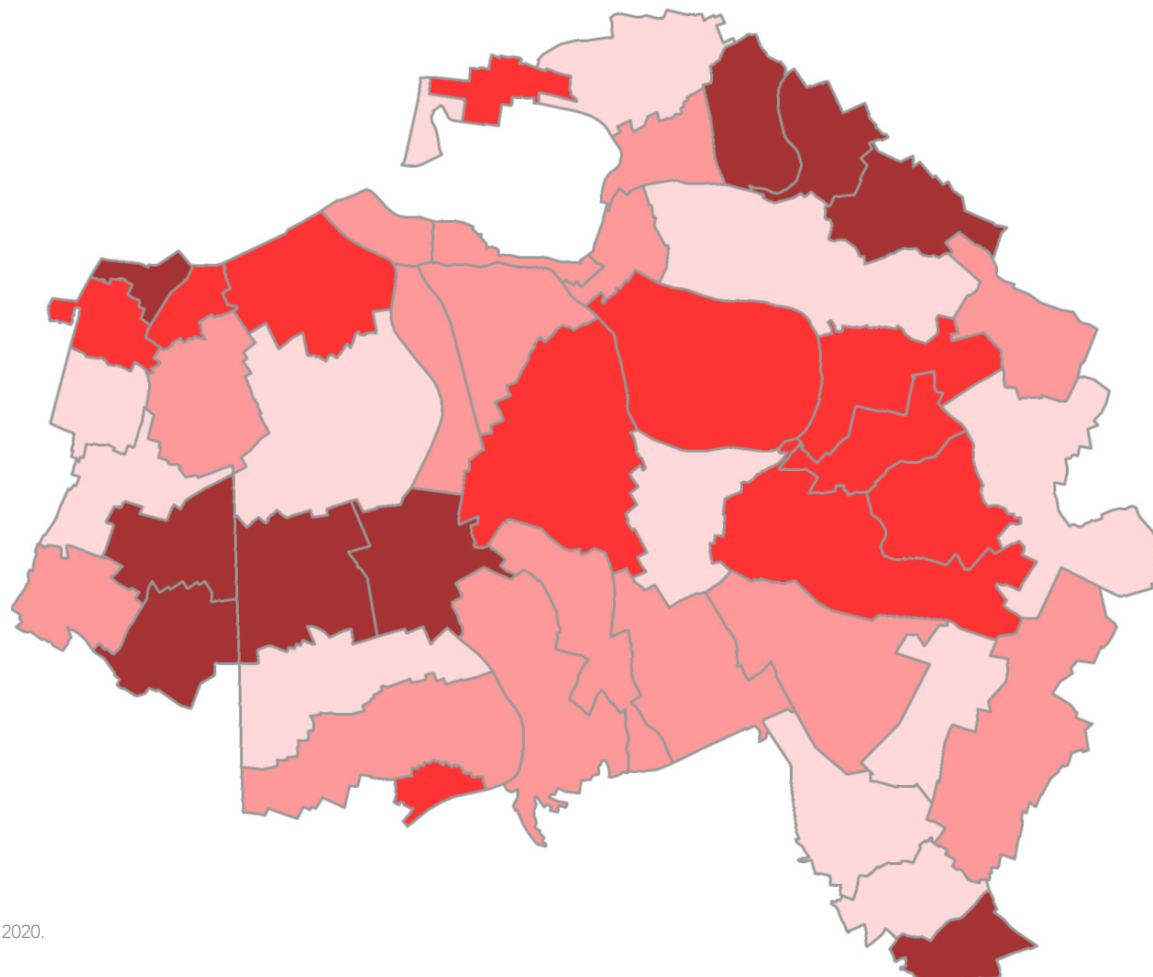
Évolution de la couverture de la population
par les prestations versées par la caf

Moyenne départementale : 2,8 %

Évolution annuelle du nombre d'allocataires par commune (en %)

- De 4 à plus
- De 3 à moins de 4
- De 2 à moins de 3
- Moins de 2

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 & décembre 2020.



SOMMAIRE

Avant-propos.....	p.4
I – ÉVOLUTIONS ET DONNÉES DE CADRAGE.....	p.5
A. Évolution du nombre d’allocataires selon les territoires entre 2019 et 2020	p.5
B. Évolution des caractéristiques des allocataires entre 2019 et 2020	p.7
Selon la composition familiale.....	p.7
Selon l’âge du bénéficiaire.....	p.8
C. Évolution selon les modalités de droit aux prestations légales entre 2019 et 2020	p.9
D. Évolution selon les ressources des allocataires percevant des allocations familiales entre 2019 et 2020.....	p.11
II – LES PRESTATIONS, LEUR TYPOLOGIE, LEURS AYANTS DROIT ET LES MASSES FINANCIÈRES.....	p.10
A. Typologie et complémentarité des prestations	p.10
B. Répartition des allocataires par type de prestations et évolution de leurs composants entre 2019 et 2020	p.12
C. Évolution des masses financières entre 2019 et 2020	p.14

Avant-Propos

Ce dossier est consacré aux données statistiques relatives aux différentes prestations légales versées aux allocataires du Val-de-Marne sur l’année 2020. Sans être exhaustives, ces données informent d’une part sur certaines caractéristiques du public couvert par ces prestations légales sur le territoire départemental, et d’autre part sur les montants financiers des prestations gérées par la caisse d’allocations familiales du Val-de-Marne, ainsi que sur les évolutions de ces données entre 2019 et 2020.

La cellule technique de réflexion et d’aide à la décision (Ctrad), service d’études des caf d’Île-de-France, rassemble ainsi, à travers ce bulletin d’information, les résultats statistiques tant au niveau départemental que régional. La répartition des données allocataires s’effectue par prestation, selon les modalités de versement et les montants financiers alloués. Trois types de prestations sont distingués : celles liées à la famille, celles liées au logement et enfin, les compléments de revenus.

Les prestations légales versées au titre de décembre 2020, ont aidé près de 295 200 foyers allocataires val-de-marnais, soit une augmentation de +2,8 % en glissement annuel, identique à celle de l’ensemble de la région. Les prestations couvrent ainsi 52,7 % de la population départementale, soit un taux quasi-identique à celui de décembre 2019 (52,8 %). Ce taux représente ainsi une couverture de près de 736 000 personnes, dont 322 400 âgées de moins de 25 ans. Les données relatives aux prestations versées, les caractéristiques des allocataires ainsi que leurs évolutions entre 2019 et 2020, situent le département du Val-de-Marne proche de la moyenne régionale.

I - ÉVOLUTIONS ET DONNÉES DE CADRAGE

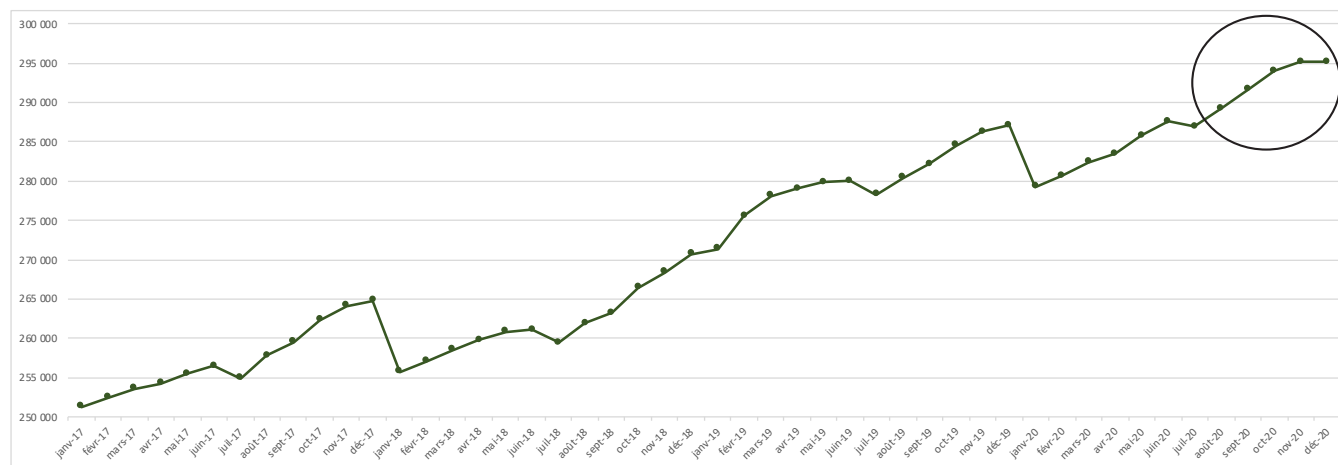
A. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES SELON LES DÉPARTEMENTS FRANCILIENS ENTRE 2019 ET 2020.

En décembre 2020, la caf du Val-de-Marne a versé au moins une prestation légale à près de 295 200 foyers allocataires, soit une augmentation de +2,8 % par rapport à décembre 2019 (cf. figure 1-1).

Depuis janvier 2017, l'évolution du nombre d'allocataires croît suite à une arrivée importante de nouveaux allocataires dans le courant de l'année 2019 (+6,0 %), due notamment à la réforme de la prime d'activité.

De plus, la crise sanitaire de la Covid-19 a marqué l'année 2020, avec une arrivée significative d'allocataires ouvrant droit à des prestations sous conditions de ressources¹.

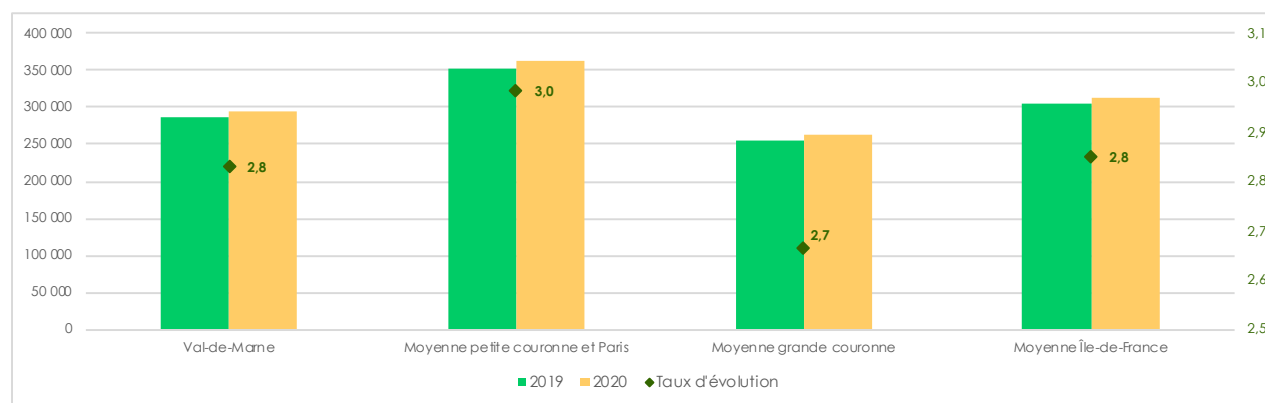
Figure 1-1 - Nombre de foyers allocataires val-de-marnais, bénéficiaires des prestations légales, par mois depuis 2017



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, de janvier 2017 à décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, près de 295 200 foyers allocataires val-de-marnais perçoivent au moins une prestation versée par la caf.

Figure 1-2 - Nombre de foyers allocataires bénéficiaires des prestations légales et évolution en glissement annuel (entre décembre 2019 et décembre 2020)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, en moyenne 362 400 foyers allocataires dans les départements de la petite couronne et Paris perçoivent au moins une prestation versée par les caf.

Comme évoqué *supra*, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le taux d'évolution du nombre d'allocataires val-de-marnais est identique à celui de l'ensemble de la région (+2,8 %) et légèrement moins élevé que celui de l'ensemble des départements de la petite couronne et de Paris (+3,0 %) (cf. figure 1-2).

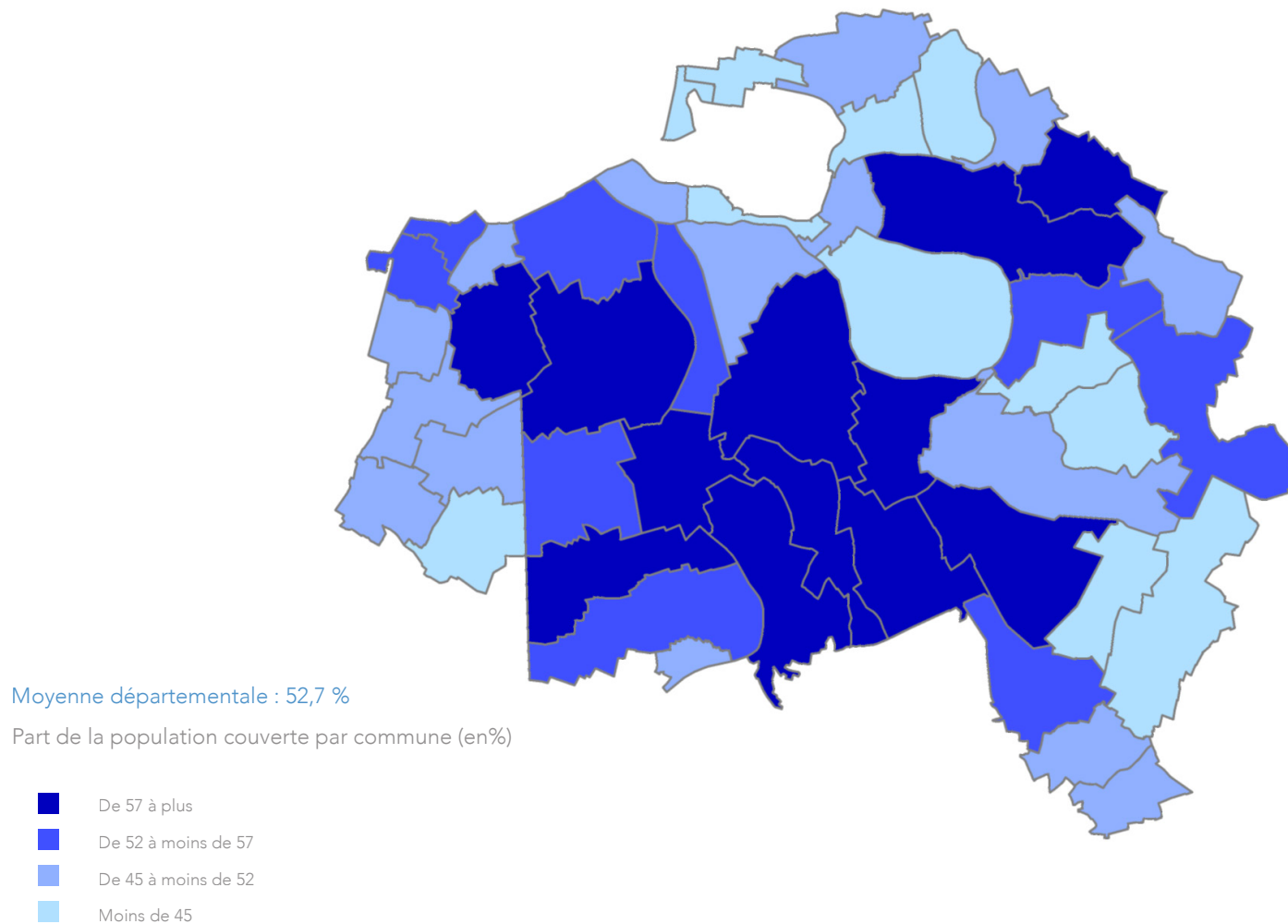
¹ M. Antol, « L'impact de la crise sanitaire de la covid-19 sur les allocataires des caf en Île-de-France, en 2020 », *Bulletin d'information* n° 85, décembre 2021

Les prestations légales, versées par la caf du Val-de-Marne, couvrent près de 736 000 personnes², soit 52,7 % de la population du département (la moyenne régionale est de 52,0%) (cf. carte 2). Les communes ayant les taux de couverture

les plus élevés, se situent principalement au sud et au centre du département, ainsi la population de Villeneuve-Saint-Georges et celle de Valenton sont couvertes respectivement à hauteur de 64,5 % et 70,5 %. A contrario, Vincennes est la

commune présentant le plus faible taux de couverture au titre des prestations versées par la caf du Val-de-Marne, soit 40,1 %.

Carte 2 – La population val-de-marnaise couverte par au moins une prestation versée par la caisse d’allocations familiales au 31 décembre 2020



Sources : Caisses d’allocations familiales d’Île-de-France, décembre 2020 & Insee, RP 2018.

² Cela prend en compte les allocataires, leur conjoint, leurs enfants de moins de 25 ans et autres personnes à charge.

B. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES ALLOCATAIRES VAL-DE-MARNAIS ENTRE DÉCEMBRE 2019 ET DÉCEMBRE 2020

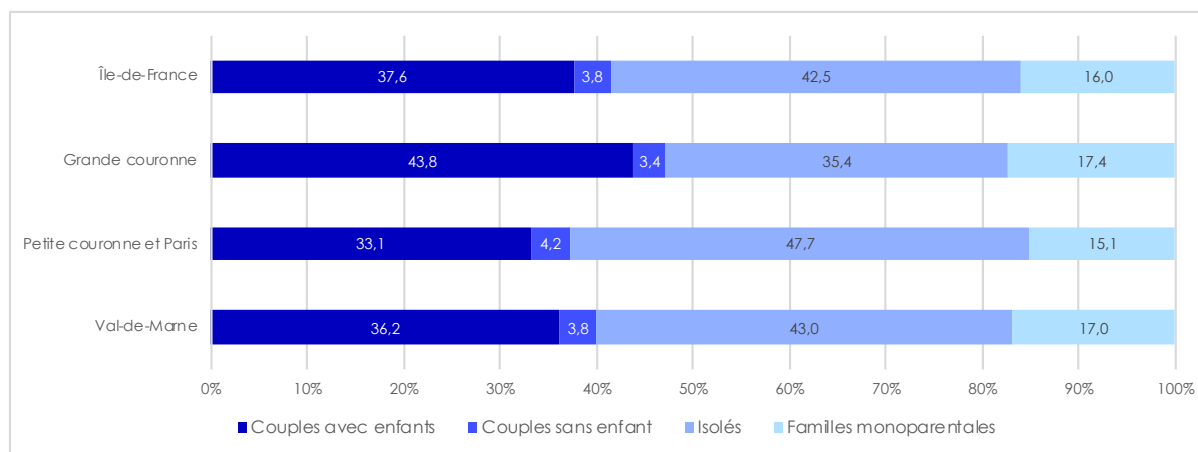
Selon la composition familiale

Plus familiale que celle de l'ensemble de la petite couronne et Paris, la population allocataire du Val-de-Marne, se distingue par des taux de couples avec enfant(s) et de familles monoparentales légèrement plus élevés.

Ainsi, au 31 décembre 2020 près de quatre foyers allocataires du département sur dix sont des couples avec enfant(s) à charge (+3,1 points comparativement au taux des allocataires de la petite couronne et Paris) (cf. figure 2-1).

A *contrario*, 43,0 % des allocataires val-de-marnais sont isolés, soit -4,7 points par rapport au taux moyen de la petite couronne et Paris. Cette répartition familiale des allocataires apparaît plus proche de celle observée au niveau régional.

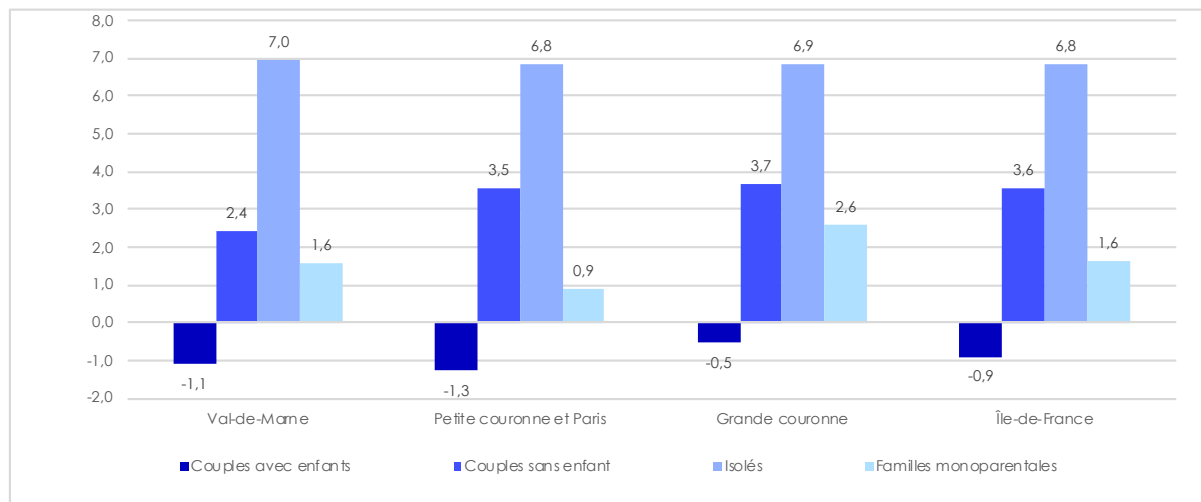
Figure 2-1 - Répartition des foyers allocataires bénéficiaires des prestations légales au 31 décembre 2020, selon leur composition familiale (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, 43,0 % des foyers val-de-marnais sont des personnes isolées.

Figure 2-2 - Taux d'évolution en glissement annuel (2019/2020) des foyers allocataires au 31 décembre 2020, selon leur composition familiale (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le nombre d'allocataires en couple sans enfant a augmenté de +2,4 % dans le département du Val-de-Marne.

À l'instar de l'ensemble du territoire francilien, le Val-de-Marne présente une évolution plus importante des allocataires isolés, entre décembre 2019 et décembre 2020 (+7,0 % au niveau départemental et +6,8 % à l'échelon régional, ainsi que pour la petite couronne et Paris) (cf. figure 2-2).

Dans une moindre mesure, le nombre de couples sans enfant croît également sur la période étudiée : +2,4 % dans le Val-de-Marne, soit une moindre progression que dans les territoires *supra* (+3,6 % au niveau régional). Le taux d'évolution des familles monoparentales est également positif (+1,6 %), et identique à celui de la région.

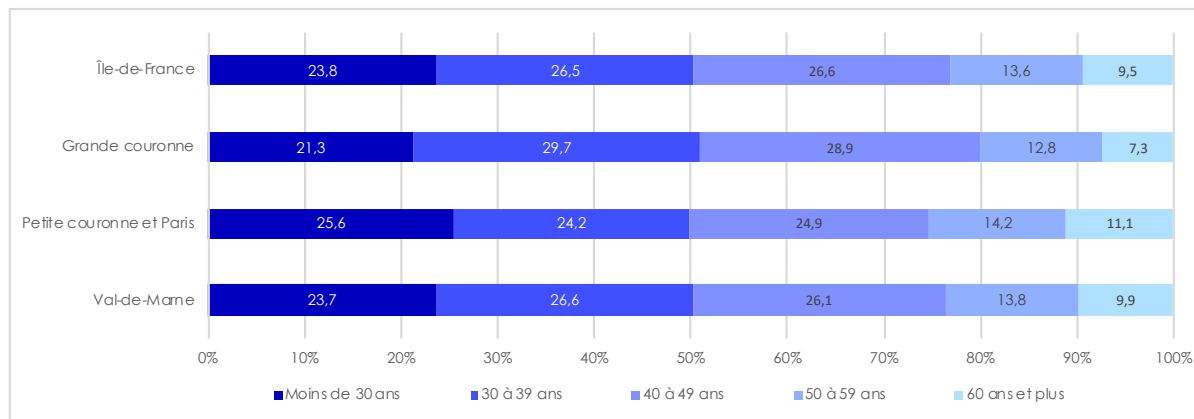
Quant aux couples avec enfant(s) à charge, leur part décroît légèrement sur l'ensemble du territoire francilien (-1,1 % dans le Val-de-Marne et -0,9 % en Île-de-France).

Selon l'âge du bénéficiaire

La répartition par âge des allocataires val-de-marnais conforte un modèle départemental proche de celui de la région (cf. figure 3-1). Ainsi, près d'un allocataire du département sur quatre (23,7 %) est âgé de moins de 30 ans, soit un taux quasi-identique à la moyenne régionale (23,8 %) ; il est cependant inférieur de -2 points au taux moyen du territoire de la petite couronne et Paris.

A contrario, la part des allocataires val-de-marnais âgés de 30 à 49 ans, est quant à elle, supérieure à la part moyenne du territoire de la petite couronne et Paris. Ces résultats et ceux relatifs à la part plus élevée des familles allocataires dans le Val-de-Marne, rapportée à celle de la petite couronne et Paris, renforcent le constat d'un profil plus familial et légèrement plus âgé des allocataires val-de-marnais comparativement à l'ensemble de la petite couronne et Paris.

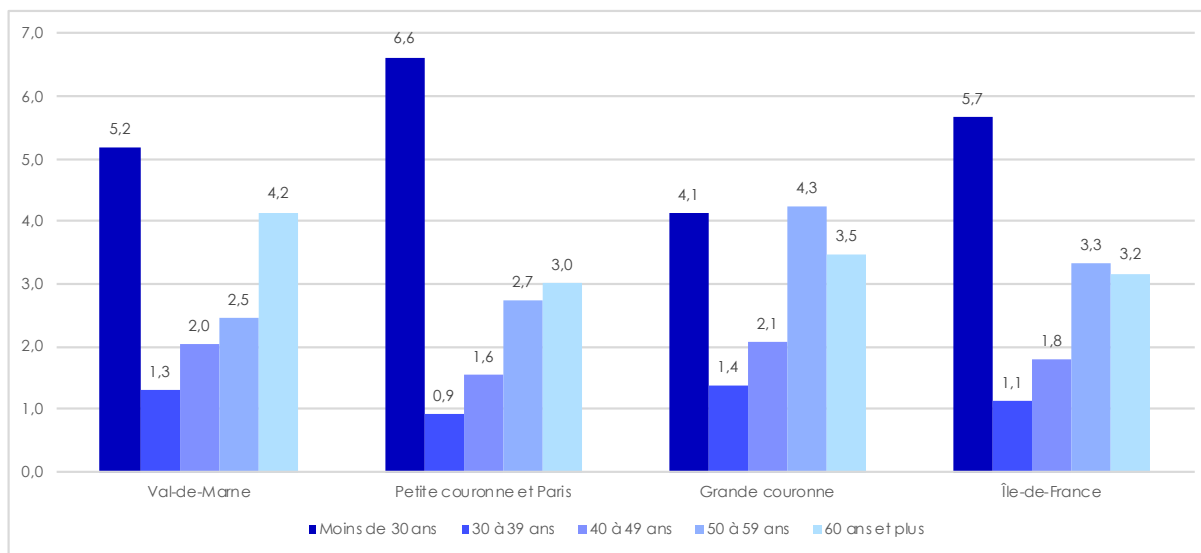
Figure 3-1 - Répartition des allocataires selon leur âge, au 31 décembre 2020 (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, 23,7 % des allocataires val-de-marnais ont moins de 30 ans.

Figure 3-2 - Taux d'évolution en glissement annuel (2019/2020) des foyers allocataires des prestations légales au 31 décembre 2020, selon l'âge du responsable du dossier (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le nombre d'allocataires âgés de 30 à 39 ans a augmenté de +1,3 % dans le Val-de-Marne.

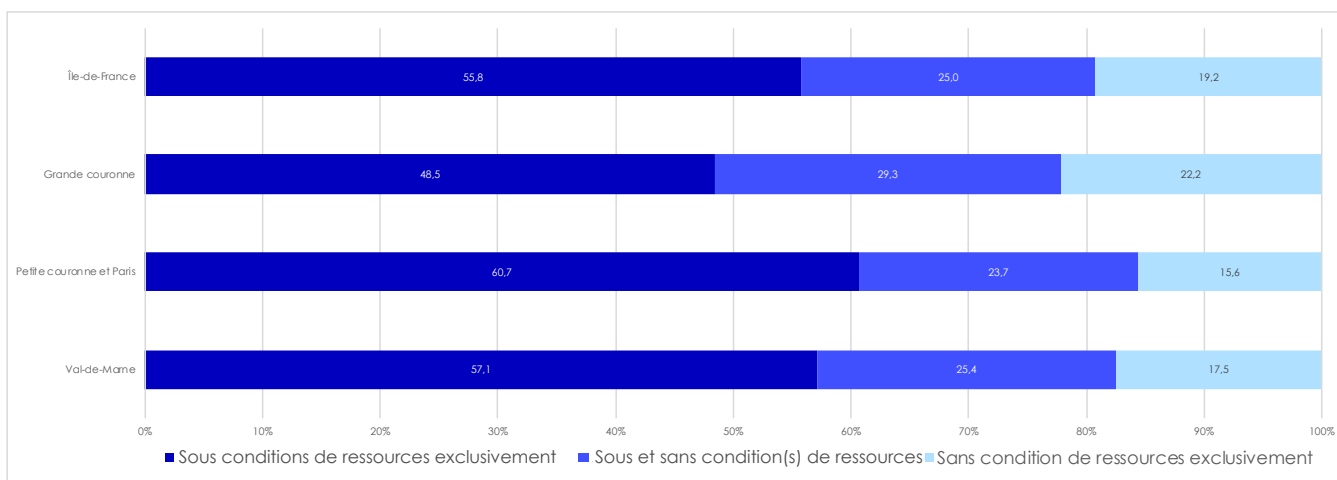
Même si, le nombre d'allocataires de moins de 30 ans a connu une augmentation significative dans le département sur la période observée (cf. figure 3-2), cette croissance est cependant moindre que celles de la petite couronne et Paris, et de la région (respectivement +5,2 % contre +6,6 % et +5,7 %).

En revanche, le département se distingue légèrement du territoire francilien par une évolution plus prononcée de la part des allocataires âgés de 60 ans et plus (+4,2 % contre +3,2 %).

C.ÉVOLUTION SELON LES MODALITÉS DE DROIT AUX PRESTATIONS LÉGALES ENTRE 2019 ET 2020

La majorité des prestations sont versées sous conditions de ressources (cf. figure 4-1). Ainsi, plus de quatre foyers allocataires val-de-marnais sur cinq perçoivent au moins une de ces prestations et près de trois sur cinq perçoivent exclusivement ce type de prestations (57,1 %), soit une nouvelle fois, un taux proche de celui de la région (55,8 %). Ainsi, seuls 17,5 % des allocataires du département perçoivent uniquement des prestations sans condition de ressources ou variant en fonction des revenus. Ce taux est supérieur au taux moyen de l'ensemble de la petite couronne et Paris (15,6 %) et légèrement moins élevé que celui de la région (19,2 %). Ces données confortent les résultats précédents quant à la caractéristique plus familiale des foyers d'allocataires val-de-marnais (percevant les allocations familiales, versées sans condition de ressources) et moins isolés que la population allocataire de la petite couronne et Paris.

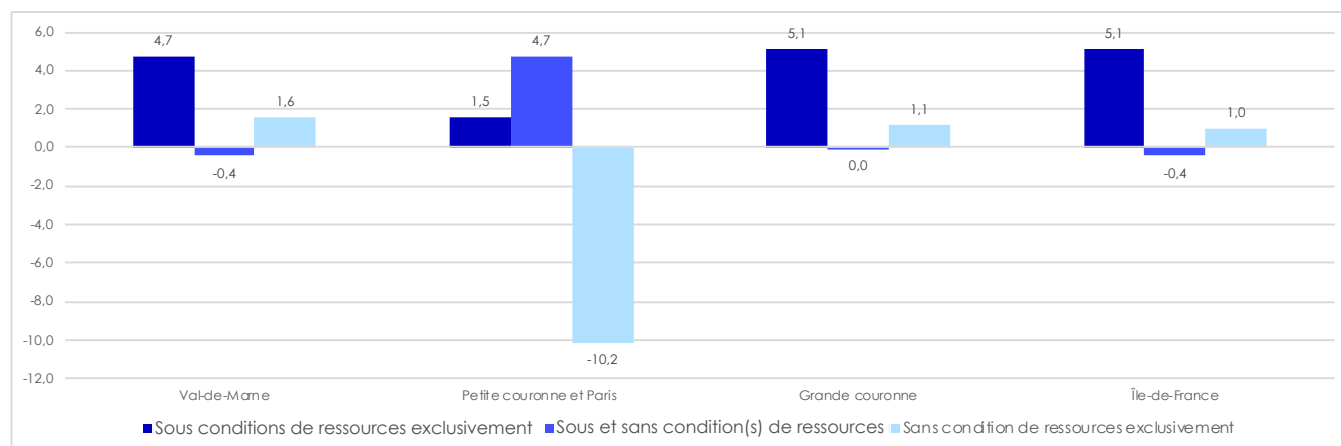
Figure 4-1 - Répartition des allocataires selon les modalités de droit aux prestations légales au 31 décembre 2020 (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, 57,1 % des foyers allocataires val-de-marnais perçoivent uniquement des prestations sous conditions de ressources (aide au logement, allocation de rentrée de scolaire, revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés...).

Figure 4-2 - Taux d'évolution en glissement annuel (2019/2020) des foyers allocataires des prestations légales au 31 décembre 2020, selon les modalités de droit aux prestations légales (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le nombre de foyers allocataires percevant exclusivement les prestations sous conditions de ressources a augmenté de +4,7 % dans le Val-de-Marne.

Le nombre de bénéficiaires de prestations versées sous conditions de ressources a connu une évolution, entre décembre 2019 et décembre 2020 sur l'ensemble du territoire francilien, de +5,1 % (cf. figure 4-2). Le département du Val-de-Marne connaît une évolution légèrement moindre (+4,7 %), mais supérieure à celle de la petite couronne et Paris (+1,5 %). Par ailleurs, le département du Val-de-Marne se caractérise par une évolution légèrement plus marquée du taux de foyers allocataires bénéficiant de prestations sans condition de ressources comparativement au taux francilien (+1,6 % contre +1,0 %). Quant à la petite couronne et Paris, le territoire connaît une nette décroissance de ce profil de bénéficiaires, confirmant ainsi les résultats de l'étude relative à la mobilité résidentielle des ménages franciliens, caractérisée par les départs de Paris vers la grande couronne, notamment au moment de l'agrandissement de la famille³.

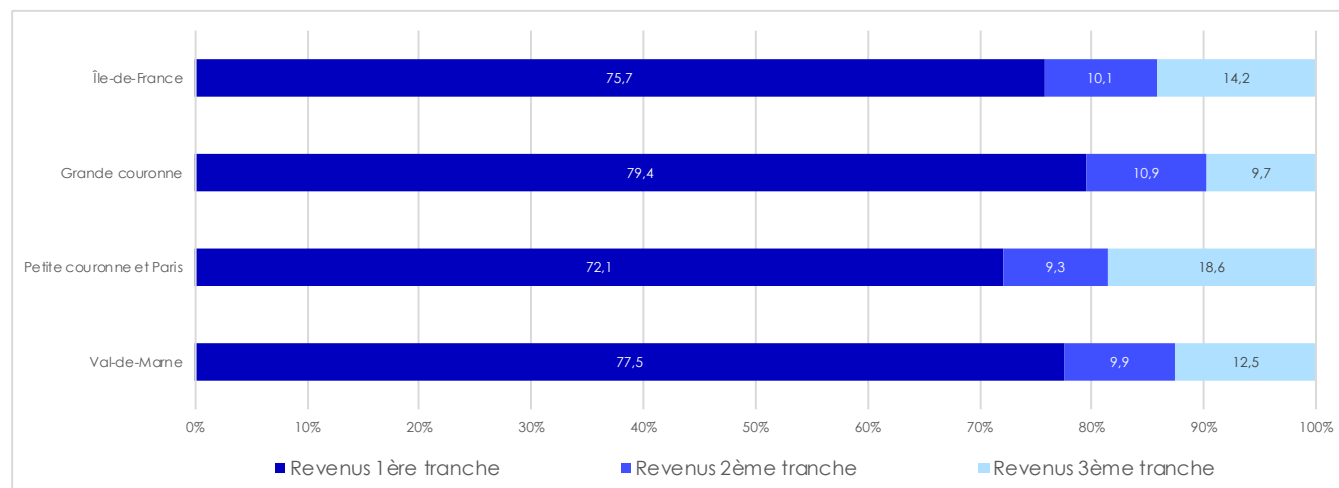
³ L. Guibard, « Déménager en Île-de-France : les ménages aux revenus modestes s'éloignent davantage de Paris », *Les Franciliens - Territoires et modes de vie*, L'Institut Paris Région - Ctrad, 2021

D.ÉVOLUTION SELON LES RESSOURCES DES BÉNÉFICIAIRES DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DE DÉCEMBRE 2019 À DÉCEMBRE 2020

Même si toute famille ayant au moins deux enfants à charge ouvre droit aux allocations familiales, le montant du droit varie selon les ressources du foyer. À l'instar de l'ensemble du territoire francilien, la grande majorité des familles allocataires val-de-marnaises se situe dans la première tranche de revenus⁴ (77,5 %), percevant ainsi la totalité des allocations familiales (cf. figure 5-1).

La répartition de ces familles par tranche de ressources s'approche à nouveau du modèle régional, avec toutefois une part moindre des familles plus aisées (12,5 %), soit -1,7 point par rapport à la moyenne régionale, et -6 points rapportée à celle de la petite couronne et Paris. Le taux de familles les plus modestes est, de fait, plus important que ceux de la région et de la petite couronne et Paris, soit respectivement +1,8 point et +5,4 points.

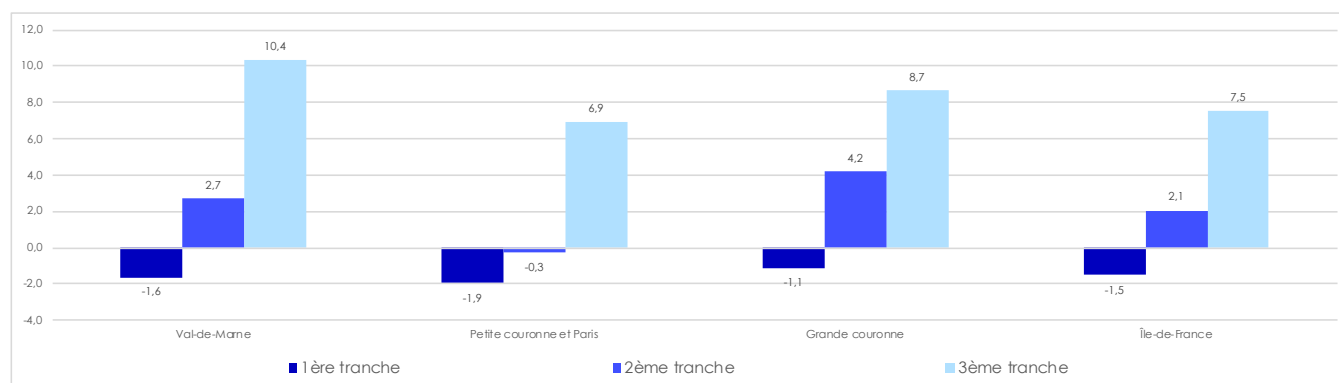
Figure 5-1 - Répartition du nombre de bénéficiaires des allocations familiales, par tranche de revenus, au titre de décembre 2019 et de décembre 2020 (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, 9,9 % des foyers allocataires val-de-marnais ont des revenus situés dans la deuxième tranche de modulation des allocations familiales (Af) et perçoivent donc la moitié du montant total des Af.

Figure 5-2 - Taux d'évolution en glissement annuel (2019/2020) des foyers allocataires des allocations familiales au 31 décembre 2020, selon les tranches des revenus (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le nombre de foyers allocataires percevant les allocations familiales et situés dans la deuxième tranche de modulation des revenus des allocations familiales a augmenté de +2,7 % dans le département du Val-de-Marne.

La part des familles ayant des revenus situés dans la première tranche s'est légèrement infléchiée entre décembre 2019 et décembre 2020 sur l'ensemble du territoire francilien (-1,5 %) (cf. figure 5-2), du même ordre que le département du Val-de-Marne. En revanche, le taux de familles val-de-marnaises, dont les revenus correspondent à la troisième tranche, a nettement augmenté sur cette période (+10,4 %), soit près de 3 points au-dessus de la moyenne régionale et de +3,5 points de la moyenne de la petite couronne et Paris.

⁴ Pour une famille avec 2 enfants à charges : 1ère tranche : les ressources annuelles inférieures à 69 309 euros ; 2ème tranche : les ressources annuelles comprises entre 69 309 et 92 281 euros et 3ème tranche : les ressources annuelles supérieures à 92 281 euros.

II - LES PRESTATIONS, LEUR TYPOLOGIE, LEURS AYANTS DROIT ET LES MASSES FINANCIÈRES

A. TYPOLOGIE ET COMPLÉMENTARITÉ DES PRESTATIONS

Les allocataires présentent différents profils et sont ainsi soutenus dans divers aspects de leur vie. Trois typologies de prestations sont ainsi identifiées : les prestations liées à l'enfant (d'une part, celles liées aux premières années de sa vie (Paje) et d'autre part, celles dédiées au soutien de son éducation (Enfance), puis les aides au logement et enfin les compléments de revenus.

En premier lieu, près de 176 100 allocataires bénéficient d'une prestation liée à l'enfance ou au Paje, représentant 59,7 % de l'ensemble des allocataires val-de-marnais (cf. tableau 1). En deuxième lieu, près de 137 300 allocataires ouvrent droit à une aide au logement, soit 46,5 % de l'ensemble des allocataires.

Enfin, 137 200 allocataires perçoivent un complément de revenus, soit aussi 46,5 % des allocataires val-de-marnais.

Tableau 1 - Nombre de foyers allocataires bénéficiaires par type de prestations légales, au 31 décembre 2020

	Paje	Enfance	Logement	Compléments de revenus	Nombre total d'allocataires*
Nombre d'allocataires	43 483	132 606	137 266	137 202	295 176
En % du nombre d'allocataires	14,7	44,9	46,5	46,5	100,0

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, 46,5 % des foyers allocataires val-de-marnais perçoivent des prestations liées au logement.

*Le nombre total d'allocataires ne représente pas la somme du nombre d'allocataires par type de prestations. En effet, les allocataires peuvent cumuler différents types de prestations.

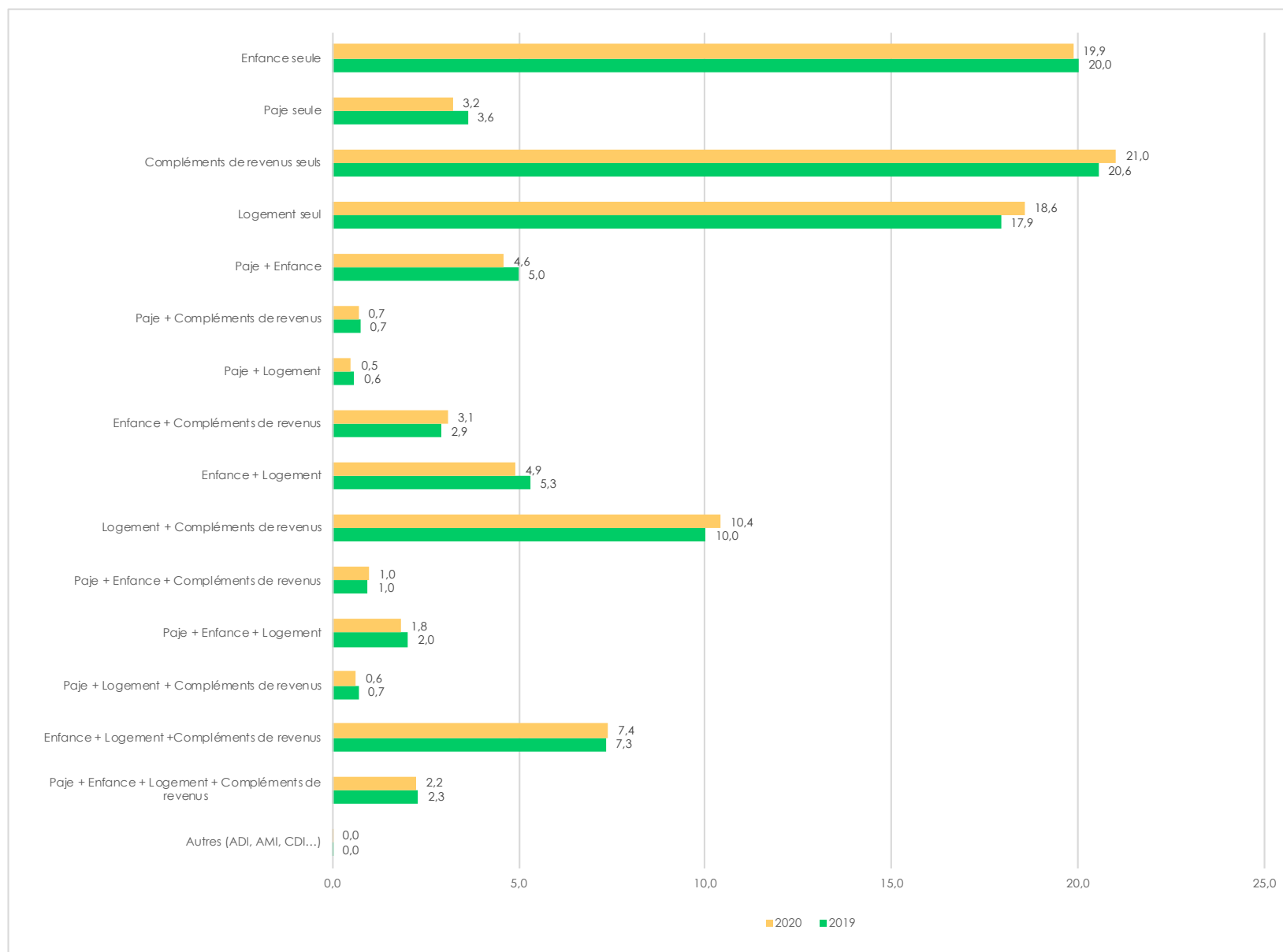
Les allocataires val-de-marnais, percevant uniquement des compléments de revenus, représentent 21,0 % de l'ensemble des allocataires du département, soit une augmentation de +0,4 point par rapport au taux de décembre 2019 (cf. figure 6). Les allocataires, percevant uniquement des allocations de soutien à l'éducation de l'enfant, sans aucune autre prestation, représentent 19,9 %, soit le même taux qu'en décembre de l'année précédente. Par ailleurs, seuls 3,2 % des allocataires bénéficient d'une ou plusieurs composantes de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), ce taux a connu une légère baisse entre décembre 2019 et décembre 2020 (-0,4 point). Les allocataires cumulant les deux types de prestation relatifs à la famille, représentent, quant à eux, 4,6 % et connaissent également une légère baisse de - 0,4 point. Les allocataires percevant uniquement les prestations liées au logement représentent

18,6 % de l'ensemble des allocataires du département, soit +0,7 point par rapport au taux de décembre 2019. Par ailleurs, 10,4 % des allocataires perçoivent simultanément des prestations de logement et des compléments de revenus, soit une très légère augmentation en un an de +0,4 point. En revanche, seul 4,9 % des allocataires perçoivent l'aide au logement et une prestation liée au soutien à l'éducation de l'enfant, soit une légère baisse de -0,4 point de la part des familles ouvrant ce droit par rapport à la fin de 2019. Les allocataires cumulant les trois types de prestations : complément de revenus, aide au logement et soutien à l'éducation de l'enfant, représentent quant à eux 7,4 %, soit un taux quasi-identique à celui de l'année précédente. Cette répartition est très proche à celle observée pour l'ensemble de la région⁵.

En conclusion, le faible taux d'allocataires cumulant trois ou quatre types de prestations, laisse entrevoir une certaine segmentation des profils d'allocataires, observée également au niveau régional. Ainsi, 62,7 % de l'ensemble des allocataires val-de-marnais ne sont en relation avec la caf que pour l'un des trois aspects de la vie, cités *supra*. Cette tendance n'a pas évolué significativement entre décembre 2019 et décembre 2020.

⁵ M.Antol, Bulletin d'information n° 85, décembre 2021, op.cit.

Figure 6 - Foyers allocataires par type de prestations légales avec ou sans combinaison au titre de décembre 2019 et 2020 (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, 21,0 % des foyers allocataires val-de-marnais perçoivent uniquement des compléments de revenus.

B. RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR TYPE DE PRESTATIONS ET ÉVOLUTION DE LEURS COMPOSANTS ENTRE FIN 2019 ET FIN 2020

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) couvre près de 63 400 enfants de moins de six ans dans le département du Val-de-Marne et concerne près de 43 500 familles allocataires, soit 14,7 % des foyers allocataires val-de-marnais au 31 décembre 2020. Ces effectifs décroissent de -4,9 % en glissement annuel, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 (cf. figure 7-1). Ce taux est quasi-identique à celui de la région (14,9 %), qui a baissé de -4,0 % sur la période observée. La part de ces allocataires dans le département apparaît légèrement plus importante que celle de l'ensemble de la petite couronne et Paris, confirmant une nouvelle fois le caractère plus familial du Val-de-Marne.

La Paje comprend diverses composantes. Parmi elles, la prime de naissance et l'allocation de base sont délivrées sous conditions de ressources alors que le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) et la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) sont des prestations ouvertes à l'ensemble des familles, mais dont le montant varie⁶. Ainsi, le nombre de foyers val-de-marnais bénéficiaires du Cmg s'élève à 11 800, soit 4,0 % des foyers allocataires du département ; ces effectifs ont décliné de -4,4 % sur la période étudiée (-4,0 % dans l'ensemble de la région). L'allocation de base concerne, quant à elle, 34 900 familles, soit 11,8 % de l'ensemble des foyers allocataires du département. Cette prestation connaît également une baisse entre fin 2019 et fin 2020 de -5,6 %, soit légèrement plus marquée par rapport à l'ensemble d'Île-de-France (-4,7 %). Enfin, 4 800 foyers val-de-marnais perçoivent la PreParE, soit 1,6 % des allocataires du département, représentant une baisse de -9,4 % sur la période étudiée (-8,7 % pour l'ensemble de la région).

Au titre du soutien à l'éducation des enfants, 64 400 foyers allocataires val-de-marnais ont perçu une allocation de rentrée scolaire, soit 21,8 % de l'ensemble des allocataires du département. Cette prestation couvre ainsi près de 111 700 enfants âgés de 6 à 18 ans au 31 décembre 2020. Le taux de cette prestation a légèrement évolué de +1,0 %, entre fin 2019

et fin 2020 dans le département, soit une évolution quasi-identique à celle de la région (+1,2 %). Ces résultats confortent une nouvelle fois les caractéristiques du profil plus familial des allocataires val-de-marnais, par rapport à l'ensemble du territoire de la petite couronne et Paris, avec un taux de bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (Ars), supérieur de +2,4 points par rapport à celui du niveau *supra*.

Les aides au logement⁷ bénéficient à près de 137 300 foyers allocataires du département en décembre 2020. Ces aides couvrent ainsi 300 700 personnes, dont 142 400 enfants de moins de 21 ans. Au total, 46,5 % des allocataires val-de-marnais perçoivent une de ces prestations, soit un taux supérieur à la moyenne régionale (de +2,1 points), mais inférieure à celle de l'ensemble de la petite couronne et Paris (-2,7 points). En glissement annuel, le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement dans le département a augmenté de +3,5 %, notamment ceux percevant l'allocation logement à caractère social (Als), avec une nette croissance dans le Val-de-Marne (+11,5 %) et sur l'ensemble du territoire francilien (+12,2 %). En effet, le droit à cette allocation est ouvert aux allocataires sans enfant à charge dont le logement n'est pas conventionné et correspond de fait au profil des allocataires qui ont connu la croissance la plus importante sur le territoire val-de-marnais entre 2019 et 2020, tel que vu *supra*.

Enfin, les compléments de revenus, au titre de la solidarité ou de l'insertion, sont versés à 26,8 % de foyers val-de-marnais dont 16,8 % perçoivent le revenu de solidarité active (Rsa), soit 49 700 foyers allocataires du département ; ce taux apparaît légèrement supérieur à la moyenne régionale (+1,6 point), et est quasi-identique à celui de la petite couronne et Paris (17,1 %). Le nombre d'allocataires bénéficiaires de cette prestation a nettement augmenté entre décembre 2019 et décembre 2020, soit +11,1 % dans le département du Val-de-Marne. Cette nette augmentation s'explique en partie par les mesures prises par la branche Famille, lors du premier confinement à la suite de la crise de la Covid-19⁸.

Parmi les compléments de revenus, la prime d'activité est versée à 79 300 bénéficiaires dans le Val-de-Marne au 31 décembre 2020, et couvre à ce titre 166 400 personnes. En janvier 2019, cette prestation a connu une revalorisation du montant maximal de la bonification individuelle ainsi qu'une augmentation du montant forfaitaire de la prestation. À la suite de ces revalorisations de droit, le nombre de foyers, bénéficiant de la prime d'activité, a connu une hausse très marquée au cours du premier semestre 2019.

Toutefois, à partir du début de l'année 2020, la croissance de ces bénéficiaires s'est stabilisée. Le nombre d'allocataires val-de-marnais, ouvrant droit à cette prestation a donc connu une faible augmentation de +2,2 % entre fin décembre 2019 et fin décembre 2020, soit quasi-identique que dans l'ensemble de la région (+2,3 %).

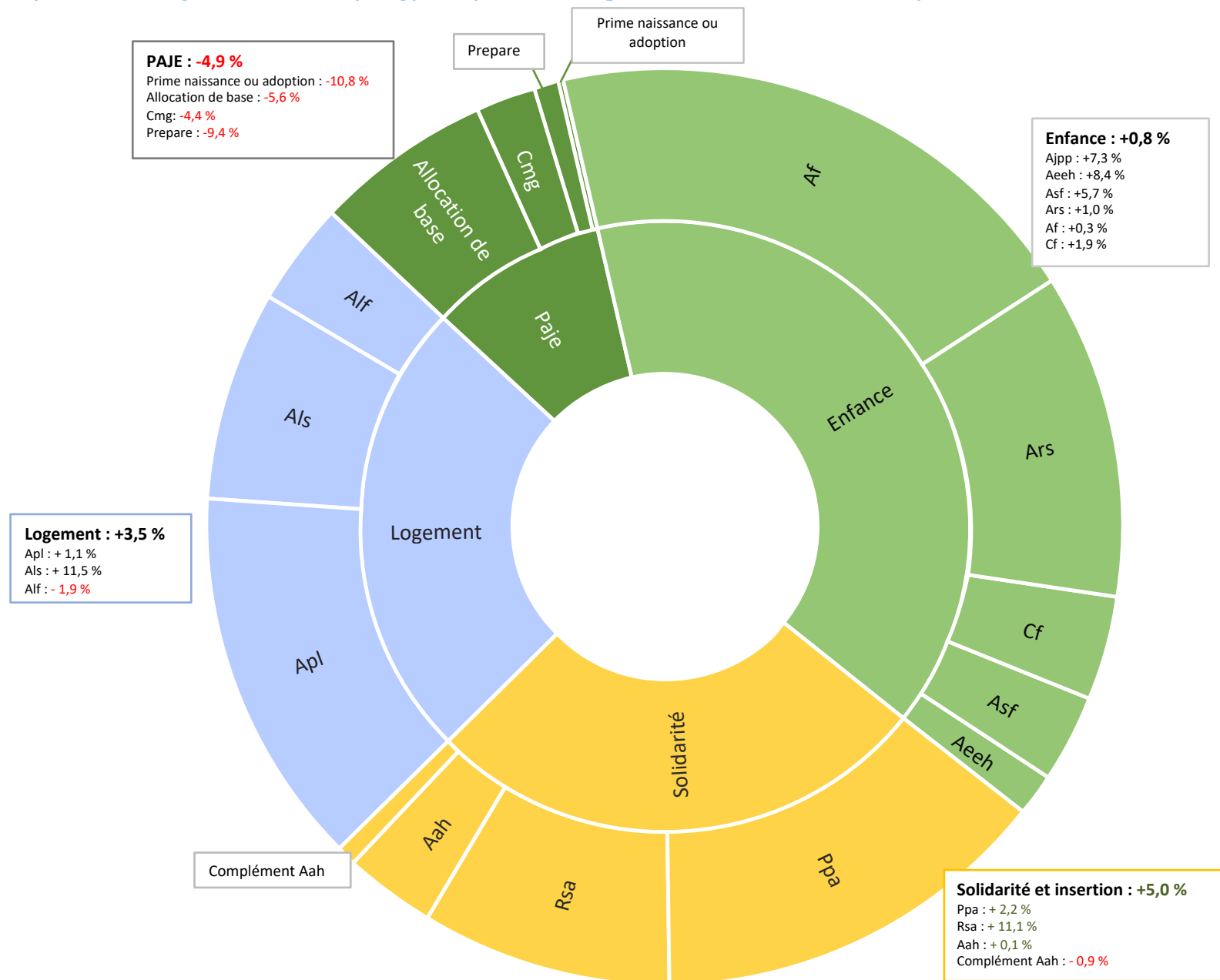
L'allocation aux adultes handicapés bénéficie à plus de 17 900 allocataires val-de-marnais, soit 6,1 % de l'ensemble des allocataires du département ; ce taux est légèrement inférieur à la moyenne régionale. Ainsi, 26 500 personnes sont couvertes par cette prestation dans le département.

⁶Pour le Cmg, le montant varie en fonction des ressources du foyer et pour la PreParE en fonction du temps de l'activité professionnelle.

⁷ Les aides au logement comprennent les aides personnalisées au logement (Apl), les allocations logement à caractère familiale (Alf) et social (Als)

⁸ Id

Figure 7-1 – Répartition des foyers bénéficiaires par type de prestations légales et l'évolution de leurs composants entre 2019 et 2020



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le nombre de foyers allocataires val-de-marnais bénéficiaires de l'allocation de soutien familial a augmenté de +5,7 %.

C. ÉVOLUTION DES MASSES FINANCIÈRES ENTRE FIN 2019 ET FIN 2020

Au premier rang, la masse financière la plus importante versée par la caf du Val-de-Marne est celle relative aux aides au logement, s'élevant à près de 366 900 milliers d'euros pour l'année 2020. Ces masses ont légèrement augmenté au cours de l'année 2020, de +1,2 % (cf. figure 8-1). À l'instar des effectifs, l'évolution des masses financières la plus significative concerne l'allocation logement à caractère social, qui a augmenté de +10,8 % dans le Val-de-Marne, entre l'année 2019 et l'année 2020, soit une quasi-identique par rapport à l'ensemble de la région (+10,6 %). Dans une moindre mesure, les masses financières, versées au titre de l'allocation logement à caractère familial, sont également à la hausse de +0,6 % sur cette période dans le département (au niveau régional ces masses financières ont connu une évolution de +0,9 %). En revanche, les masses financières de l'aide personnalisée au logement décroissent de -2,8 % et pour l'ensemble d'Île-de-France de -3,0 %.

Au deuxième rang, figure le revenu de solidarité active avec près de 297 300 milliers d'euros versés en 2020, soit une évolution de +10,5 % entre l'année 2019 et l'année 2020, s'expliquant en partie par la crise de la Covid-19. Celle-ci est comparable à l'augmentation des montants versés sur l'ensemble du territoire régional (+9,9 %).

Viennent ensuite, par ordre décroissant, les montants attribués au titre des allocations familiales (282 900 milliers d'euros). Cette prestation a connu une légère augmentation de sa masse financière entre 2019 et 2020, de +0,9 % sur le département du Val-de-Marne, soit identique qu'au niveau régional. Puis, viennent les masses financières relatives à la prime d'activité avec 184 900 milliers d'euros et une augmentation en glissement annuel de +4,4 % (+4,6 % dans la région), soit deux fois plus importante que celle des effectifs. Enfin, les fonds versés au titre de l'allocation aux adultes handicapés avec 157 700 milliers d'euros, mettent en évidence une nette évolution de ces masses de +5,9 % entre 2019 et 2020. Cependant, cette évolution est plus marquée au niveau régional (+7,6 %). Ces augmentations s'expliquent en partie par les récentes modifications réglementaires⁹.

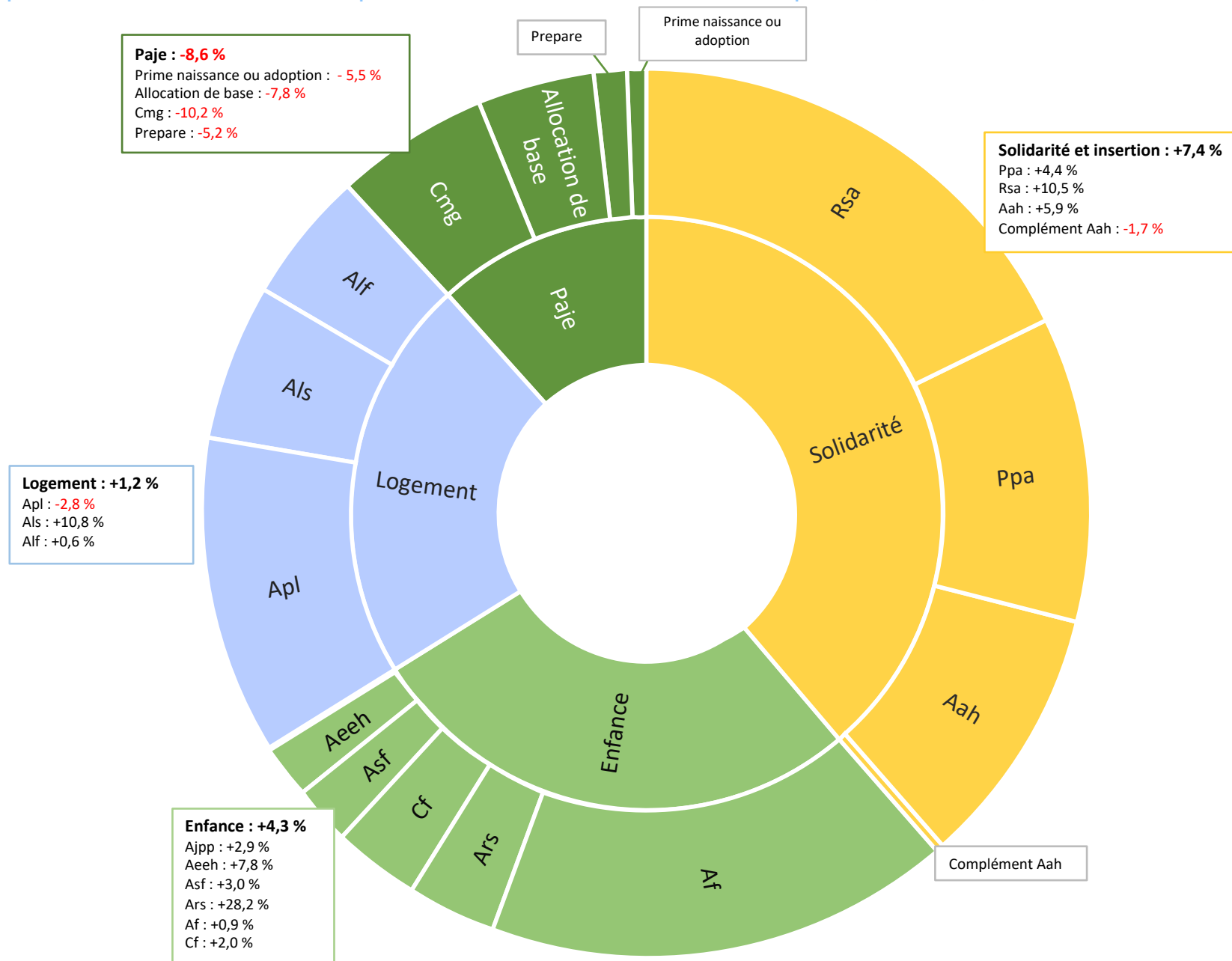
L'ensemble des masses financières relatives à la prestation d'accueil du jeune enfant a baissé : au titre du complément de libre choix du mode de garde, 92 900 milliers d'euros sont versés sur l'année 2020 par la caf du Val-de-Marne, soit une baisse de -10,2 % par rapport à l'année précédente (-7,7% au niveau régional). De même, les masses financières de l'allocation de base représentant près de 71 500 milliers d'euros, ont décliné en glissement annuel de -7,8 % (-6,8 % dans

l'ensemble de l'Île-de-France).

Les plus faibles montants versés concernent : la prime à la naissance ou à l'adoption (12 300 milliers d'euros), diminuant également sur le département de -5,5 %, le complément de ressources à l'allocation aux adultes handicapés, représentant 5 600 milliers d'euros et enregistrant une légère baisse de -1,7 %. Enfin, les montants attribués au titre de l'allocation journalière de présence parentale représentent les masses financières les moins élevées dans le département, avec 2 300 milliers d'euros versés au cours de l'année 2020, soit une hausse de +2,9 % en glissement annuel, légèrement moins élevée que celle de l'échelon régional.

⁹ Modification des durées d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés suite aux décrets de décembre 2018 et janvier 2019 – instruction technique 2019-016 du 6/2/2019 et instruction technique 2020-001 du 8/1/2020

Figure 8-1 – Répartition des montants financiers des prestations versées et l'évolution de leurs composants (2019/2020)

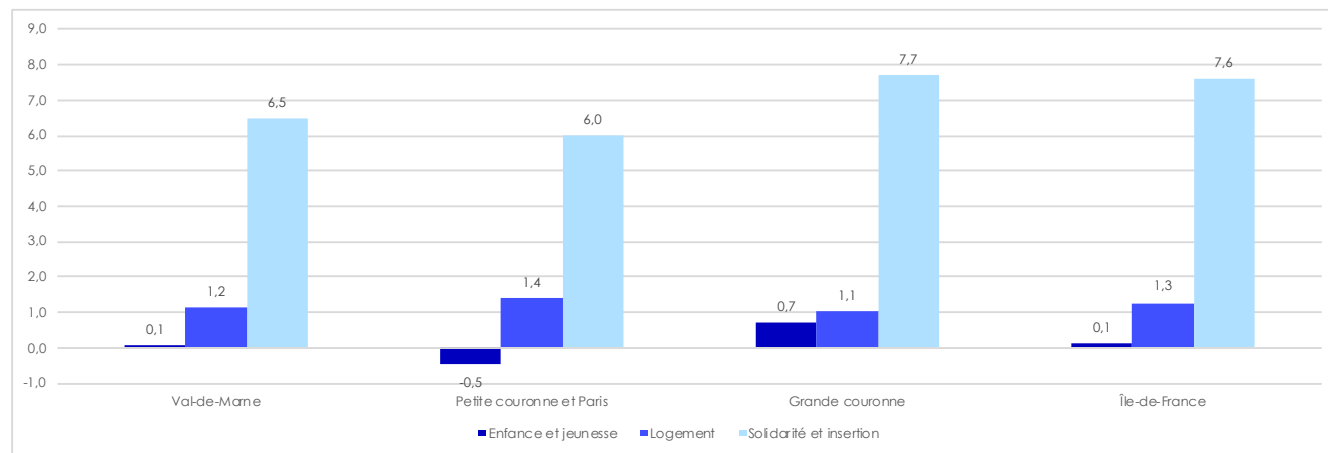


Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.
 Lecture : Entre l'année 2019 et l'année 2020, le montant versé au titre de l'aide personnalisée au logement a baissé de -2,8 % dans le Val-de-Marne.

Figure 8-2 - Evolution des montants financiers entre l'année 2019 et l'année 2020 par type de prestations versées* (en milliers d'euros)

Entre les années 2019 et 2020, l'évolution des masses financières relatives aux prestations de solidarité et d'insertion, versées par la caf du Val-de-Marne (cf. figure 8-2), est légèrement plus importante (+6,5 %) que celle concernant la petite couronne et Paris (+6,0 %).

Par ailleurs, les masses financières relatives aux prestations de l'enfance et de la jeunesse sont stables (+0,1 %) dans le Val-de-Marne, alors que sur le territoire de la petite couronne et Paris elles connaissent une légère décroissance (-0,5 %). Ce profil légèrement plus familial des allocataires val-de-marnais explique, en partie, ces évolutions.



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2019, 2020.

Lecture : Entre l'année 2019 et l'année 2020, les montants financiers de prestations de logement ont augmenté de +1,2 % dans le département du Val-de-Marne.
* Enfance et jeunesse : Asf, Aeeh, Ajpp, Clca, PreParE, Cmg, Af, Prime naissance, Ars, Ab, Cf / Logement : Apl, Als, Alf / Solidarité et insertion : Prime d'activité, Rsa, Aah, Complément Aah.

Pour conclure, l'observation relative à l'évolution des prestations légales, du nombre de leurs bénéficiaires et des masses financières versées par la caf du Val-de-Marne entre fin 2019 et fin 2020, fait ressortir une proximité entre ces caractéristiques et celles de l'Île-de-France. En effet, à l'instar de la région, le département diffère du territoire de la petite couronne et Paris, par le profil plus familial des allocataires y résidant, même si les isolés ont augmenté de +7,0 % sur la période observée.

Par ailleurs, les données sur l'évolution des prestations légales confirment les constats relatifs à la conjoncture et aux revenus des ménages français à la fin de l'année 2020. Selon une note de l'Insee¹⁰, la baisse de revenus des ménages, suite

à la crise sanitaire et économique a été limitée en raison de l'accentuation des prestations sociales. Les mesures comme la mise en place de l'activité partielle, la hausse des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie ou de garde d'enfant, ou encore les aides exceptionnelles, notamment pour les bénéficiaires de minima sociaux ont modéré les effets de la crise sur les revenus des ménages. Ces mesures sont aussi la conséquence de la hausse du nombre de bénéficiaires de certaines prestations, notamment celles versées sous conditions de ressources, un effet constaté sur l'ensemble du territoire francilien.

Ces constats révèlent toute la mission sociale pour la branche Famille de maintenir les droits et de verser les prestations

légales, afin de participer à la réduction des inégalités de revenus au sein de la population, accentuées lors d'une crise sanitaire et socio-économique.

Maria Antol
Ctrad – caf en Île-de-France

¹⁰ Revenus des ménages, Note de conjoncture décembre 2020, Insee 2020

Ce bulletin d'information des caf en Île-de-France est une publication de la ctrad, service d'études des caf en Île-de-France

- Directeur de la publication : Robert Ligier
- Cartographie : Maria Antol
- Impression : SIRI caf de Paris
- Site: www.ctrad-caf-idf.fr

- Rédacteurs : Nadine Pontou, Maria Antol
- Conception et réalisation graphique SIRI : Lionel Maran
- Numéro ISSN 2266-4076



Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

N°86 Juillet 2022